COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 28.04.2014

14/2014

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis Préavis relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagment des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire)

Président : Spahn Pierre-André (PLR)

Membres : Christian Gaignat (UDC) Absent(e) non excusé(e)
Mario Gori (SOC)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Yves Laurent Kundert (Les Verts)
Tal Luder (ML)
Marcel Muggli (SOC)
Cyril Pabst (PLR) Absent(e) excusé(e)
François Pochon (PLR)

Madame la Présidente,

Notre commission s'est réunie le 23 avril 2014, en premier lieu au collège d'Etraz pour la visite des lieux puis à la villa Mounsey pour la séance. Mme Jacqueline Pellet, municipale, M. Alain Fessli, municipal ainsi que MM. Gian-Franco Sentinelli, chef de service et Pierre Steffen, directeur de Montreux-Est ont participé à nos débats et nous les remercions pour leur présence.

Lors de la visite, nous avons pu constater la vétusté des locaux situés au 4ème étage du collège. En effet, le manque d'isolation fait que ces bureaux sont, soit trop chaud en été, soit trop froid en hiver. D'ailleurs en entrant dans cette partie de l'immeuble, on sent tout de suite l'humidité y régnant.

La visite des locaux du rez de chaussée nous montre la surface mise à disposition pour le PPLS. Cet espace étant libre depuis 2012, le démontage du mobilier et des parois a déjà été fait, indépendamment de l'acceptation de ce préavis. Dès lors, nous avons pu nous rendre compte de la surface et de la disposition futur des bureaux et constater que ça correspond aux besoins actuels.

Lors de la discussion qui suivi, différentes questions ont été posées, notemment sur les luminaires et le choix de l'éclairage. Celui-ci sera d'un technologie néon qui correspond aux normes en vigueur dans ce genre d'établissement et équipe d'ailleurs tous les établissements montreusiens qui ont été rénové. Des LEDs ne sont pas prévu dans le cas présent.

Lors du remplacement des lavabos, des mitigeurs seront posés en lieu et place des robinets actuels suite à la demanded'un commissaire.

Le coût des tables correspond aux prix du marché pour ce genre de mobilier et de sa qualité.

Concernant le coût de l'électricité, des offres ont été demandées pour en fixer le montant. Toutes l'électricité doit être refaite afin d'être mise en conformité par rapport aux normes en vigueur. De plus, il faut également refaire tout le câblage informatique ainsi que celui de la téléphonie, d'où le montant prévu.

Tous les prix ont été fixés en fonction de demandes d'offre et si le préavis est accepté, à ce moment là, des offres comparatives seront demandées.

Faut-il regrouper ces services en un seul lieu pour l'ensemble des établissements scolaires montreusiens ? Cela n'est pas opportun pour, entre autre, une question de facilité d'accès et de coût des déplacements. De plus, au vu des constructions nouvelles et à venir dans ce quartier, la Municipalité devra envisager l'agrandissement du collège d'Etraz ce qui augmentera l'utilisation de ces locaux.

Conclusion

Au vu des discussions la commission accepte à l'unanimité les conclusions suivantes :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2014 de la Municipalité du 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d’un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d’un montant de Fr. 58'000.- au maximum pour le réaménagement des anciens locaux de l’ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d’en permettre l’utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire),

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d’autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des anciens locaux de l’ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d’en permettre l’utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine administratif d’un montant de Fr. 58'000.- TTC au maximum ;

3. de comptabiliser ce montant dans le compte 352.08.3141 "Collège d'Etraz – Entretien" ;

4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

8 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Spahn Pierre-André (PLR)